



DDT du Lot
Service Eau Forêt Environnement
Police de l'eau,
DPF, Navigation

AVIS A LA BATELLERIE

Cahors, le 20 juin 2019

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2015-60 du 30 mars 2015

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC – ALBAS

DDT46 / 2019 / n° 02

OUVERTURE PARTIELLE DE LA NAVIGATION

Considérant que la remise en état de la section de voie comprise entre Lacroze et Floiras permet aux bateaux de naviguer et de franchir les écluses ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

LES USAGERS DE LA RIVIÈRE LOT
DE L'OUVERTURE PARTIELLE DE LA NAVIGATION

SUR LA SECTION DE VOIE COMPRISE ENTRE LACROZE ET FLOIRAS
A COMPTER DU VENDREDI 21 JUIN 2019

LE FRANCHISSEMENT DES ÉCLUSES DE LACROZE ET FLOIRAS
RESTE INTERDIT.

RAPPELS :

- Le franchissement d'une écluse et l'amarrage du bateau s'effectuent sous la responsabilité du pilote du bateau.
- Le franchissement d'une écluse fermée à la navigation est passible d'une contravention de grande voirie.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot :**
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement


Bernard DE CASTELJAU

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Jusqu'au prochain avis.